

« Je ne veux pas brûler au Purgatoire »



*Un jour, quelqu'un dit à Benoîte qu'elle pourrait bien, pour une fois, favoriser sa sœur pauvre et travaillant beaucoup. – Oh ! Monsieur, dit-elle, **je ne veux pas brûler en Purgatoire !** C'est le bien de la chapelle : je ne puis, je ne dois pas le prodiguer ; je ne veux pas que Dieu me reproche que je le donne à mes parents. »*

Sa charité si brûlante ne s'arrêtait point aux limites du monde terrestre. Benoîte comprenait les souffrances du Purgatoire : c'est pourquoi l'une de ses grandes sollicitudes était d'en arracher le plus tôt possible les âmes qu'elle savait y être condamnées. Lorsqu'il plaisait à sa bonne Mère ou à son Ange de lui faire savoir l'arrivée au Purgatoire d'une âme, elle n'avait rien de plus à cœur que de travailler à délivrer la pauvre prisonnière. Dans ce but, elle offrait de nombreuses pénitences et le tiers de ses prières (le second tiers étant pour la conversion des pécheurs, et le troisième pour la conservation de sa pureté).

Le soir de la **fête de tous les Saints** 1702, Benoîte, seule au pied de la Croix-d'Avançon, pria pour les âmes du Purgatoire. Vers minuit, elle aperçut, du côté de la vallée, une nuée épaisse, longue d'un quart de lieue, et qui se dirigeait du côté du saint vallon. C'étaient des âmes, en nombre infini, revêtues de formes humaines, tenant en main un flambeau et marchant en ordre de procession. Deux Anges, en tête du cortège, chantaient les litanies des Saints, et les bienheureux répondaient aux invocations. Au moment où les guides arrivaient au-dessus de sa tête, elle les interpelle par ces mots : « Voilà bien des âmes, beaux Anges ! – Vous ne les voyez pas toutes, répondirent-ils ; il y en a beaucoup d'autres dispersées dans les airs. » Aussitôt, elle entend les bienheureux qui lui disent : « Nous allons au Sanctuaire adorer Dieu et remercier notre bonne Mère, notre avocate et protectrice. De là, nous irons au ciel jouir de la gloire éternelle. » Benoîte, toute consolée par cette vision, continua de bénir Dieu, puis se retira pour prendre son sommeil.



Déjà, en 1666, elle avait vu une semblable procession : sa bonne Mère tenait alors la tête du cortège, et les âmes rendaient témoignage à l'œuvre fondée au Laus. « Pendant notre vie, disaient-elles, nous sommes venues prier ici avec confiance, et la Mère de Dieu nous délivre en ce beau jour. Avant de nous ouvrir les portes du Paradis, elle nous conduit dans son Sanctuaire pour y rendre grâce à Dieu. »

M. Hermitte apparut plusieurs fois à la sainte Bergère. Le 24 août 1693 : vers minuit, elle entend quelqu'un qui marche dans sa chambre, et, en même temps, elle sent une odeur très suave. C'était le saint prêtre, mort depuis peu, qui venait la remercier de tout ce qu'elle avait fait pour le tirer bien vite du Purgatoire.

Pour Benoîte, le Purgatoire, le ciel et l'enfer sont des dogmes aussi clairs que la lumière du jour. Comment douterait-elle de ce vestibule du Paradis, où les âmes élues ont à achever leur purification ? N'entend-elle pas la voix plaintive de ces justes qui sollicitent de sa charité une prière ou une expiation ?

« Si vous êtes bien patiente, assure-t-elle à une personne, si vous êtes résignée à supporter les peines que Dieu vous laisse pour vous tenir dans l'humilité, vous irez au Ciel sans passer par le Purgatoire. »

« La neuvaine que vous avez faite, affirme-t-elle à une autre, a été très agréable à Dieu : elle a déjà délivré vos parents du Purgatoire, et elle contribuera encore à l'expiation de vos péchés. »

La Mère de Dieu dit à la Bergère de faire savoir à une personne qu'elle nomme, qu'elle sera avertie par inspiration ou autrement de l'heure de sa mort ; qu'en attendant, elle aura toujours quelque chose à souffrir pour se maintenir dans l'humilité et pour s'épargner les peines du Purgatoire. (1686)

M. de Saix fait une neuvaine au Laus, pour obtenir sa guérison ; la bonne Mère lui fait dire par Benoîte : « Votre neuvaine vous servira pour l'âme, mais non pour le corps. » Le bon gouverneur lève les yeux au ciel et accepte avec une sainte résignation et une pieuse reconnaissance la consolante nouvelle de sa prochaine délivrance. (1686).

Une âme charitable a fait une aumône assez considérable : la bonne Mère lui fait savoir que cette aumône, qui exaspère le démon, abrégera son temps de Purgatoire, et qu'en attendant, elle a déjà délivré ses parents, qui prient sans cesse pour elle. (1991)

À une personne qui distribuait gratuitement aux pèlerins des médailles et des chapelets, l'Ange fait savoir qu'elle a pour sa part la moitié des fruits de sanctification produits par ces objets de piété. (1694)

« Vous avez encore quelque argent de la laine mise en dépôt chez vous : cherchez-le à tel endroit, et faites-en prier pour la personne à qui il appartient et qui est en Purgatoire. »

Une veuve est avertie que son mari est en Purgatoire pour quatre ans ; mais, comme elle est pauvre et ne peut pas faire prier pour lui, elle pourra le soulager en offrant des rosaires à la Mère de Dieu et son temps sera abrégé.

La mère de Benoîte est condamnée à trois ans d'expiation, parce que le dimanche, s'attardant aux soins des enfants, elle arrivait parfois en retard à la messe.

Notre-Dame du Laus et la Vénérable Sœur Benoite (1895)

D'après les Manuscrits du Laus

Illustration : Le Laus, Cérémonie du couronnement, 1855

Novembre 2018		Montgardin	Le Laus	
* Horaire habituel en semaine : Messe basse à (7h15), 9h00 & 11h15 / Vêpres et Heure Sainte à 18h00 N.B. La Messe de 7h15 n'est pas toujours assurée : se renseigner.				
Je	1	Fête de tous les Saints (blanc) 1e cl	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Ve	2	Commémoration de tous les fidèles défunts (noir) 1e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	9h00
Sa	3	De la Ste Vierge au samedi (blanc) 4e cl <i>(P.S.M)</i>	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	4	XXIVème Dim. après la Pentecôte (vert) 2e cl <i>(office du IVème Dim. restant ap. l'Epiphanie)</i>	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	5	De la férie (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	6	De la férie (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	7	De la férie (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	8	De la férie Mem. Les quatre Ss Couronnés, Mm (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	9	Dédicace de l'Archibasiliq. du T. S. Sauveur Mem. St Théodore, Martyr (blanc) 2e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	10	St André Avellin, Conf. (blanc) 3e cl Mem. Ss Tryphon, Respice & Nympe Vge, Mm	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	11	XXVème Dim. après la Pentecôte (vert) 2e cl <i>(office du Vème Dim. restant ap. l'Epiphanie)</i>	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	12	Saint Martin 1er, Pape et Martyr (rouge) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	13	Saint Didace, Confesseur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	14	Saint Josaphat, Evêque et Martyr (rouge) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	15	St Albert le Grand, Ev., Conf. & Dr (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	16	Sainte Gertrude, Vierge (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	17	St Grégoire le Thaumaturge, Ev. et Conf. (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	18	XXVIème Dim. après la Pentecôte (vert) 2e cl <i>(office du VIème Dim. restant ap. l'Epiphanie)</i>	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	19	Sainte Elisabeth de Hongrie, Veuve Mem. St Pontien, Pape et Martyr (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	20	St Félix de Valois, Conf. (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	21	Présentation de la Très Ste Vierge (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	22	Sainte Cécile, Vierge et Martyre (rouge) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	23	Saint Clément 1er, Pape et Martyr Mem. Ste Félicité, Martyre (rouge) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	24	Saint Jean de la Croix, Confesseur et Docteur Mem. St Chrysogone, Martyr (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	25	XXVIIème & dernier Dimanche après la Pentecôte <i>(office du XXIVème Dim.) (vert) 2e cl</i>	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	26	Saint Sylvestre Abbé (blanc) 3e cl Mem. St Pierre d'Alexandrie, Ev. & M	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	27	De la férie (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	28	De la férie (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	29	De la férie Mem. Saint Saturnin, Martyr (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	30	Saint André, Apôtre (rouge) 2e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
<p>*** Indulgences pour les défunts ***</p> <p>- du 1er au 8 novembre, en visitant un cimetière et en priant même mentalement pour les défunts ; - le 2 novembre, en visitant une église, ou oratoire public ou semi-public, en récitant 1 Pater & 1 Credo. Aux conditions habituelles : 1) Prière « aux intentions du Souverain Pontife » ; 2) Confession (dans les 8 jours avant ou après) ; 3) Communion sacramentelle.</p> <p>*** Neuvaine à l'Immaculée Conception : du 30 novembre au 8 décembre ***</p>				